

ars
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de l'Air



Réchauffons-nous efficacement !

N'utilisons plus les cheminées ouvertes !



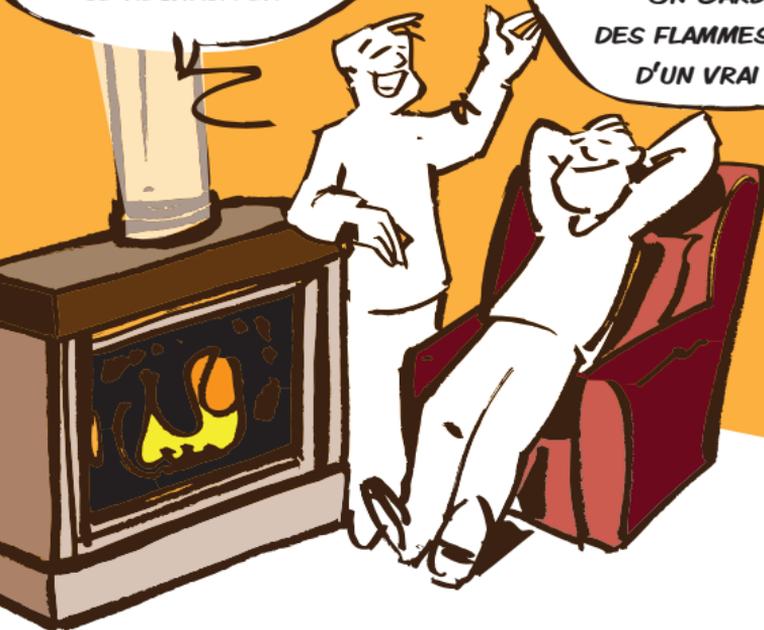
Pour notre **air**,
chaque geste compte !

agissons ! **i**nformons ! **r**espérons !

Nos habitudes

HA ! UNE BONNE
FLAMBÉE POUR
SE RÉCHAUFFER !

OUI ! MAIS AVEC UN FOYER
PERFORMANT OU LABELLISÉ
FLAMME VERTE 5 ÉTOILES !
ON GARDE LE PLAISIR
DES FLAMMES ET LE CONFORT
D'UN VRAI CHAUFFAGE !



Quoi de plus agréable que de se prélasser devant sa cheminée ouverte à écouter le crépitement du feu ?

Certes agréable, **ce feu d'agrément ne nous réchauffe pas efficacement et pollue l'air de nos maisons.**

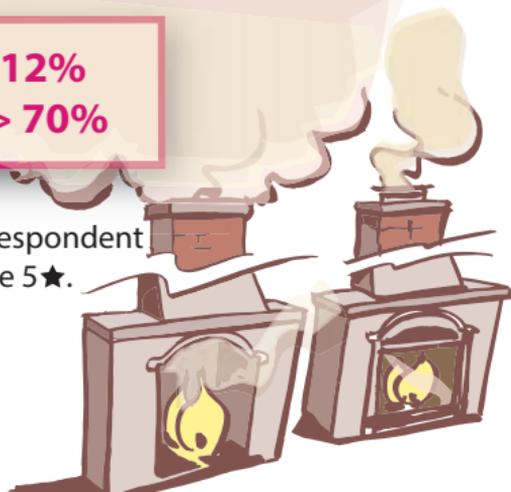
L'usage des foyers ouverts est désormais interdit dans notre département*.

Préconisations techniques des installations de chauffage au bois

Les nouvelles installations de combustion de la biomasse et les renouvellements d'installations existantes ne sont autorisés que s'ils respectent les critères suivants :

**Taux de CO < 0,12%
et rendement > 70%**

Ces deux critères correspondent au Label Flamme Verte 5★.



Pourquoi cette interdiction ?

- ◆ Faible rendement des foyers ouverts
- ◆ Augmentation de la pollution atmosphérique :
source d'émission importante **de substances** polluantes dont des gaz et particules qui contribuent à une dégradation de la qualité de l'air à l'intérieur de la maison et à l'extérieur.
- ◆ Perte moyenne d'espérance de vie d'environ 8 mois par personne (source : sante.gouv.fr, 2002)



En PACA, plus de 900 000 personnes, soit 20% de la population, sont exposées à des dépassements des normes de la qualité de l'air.

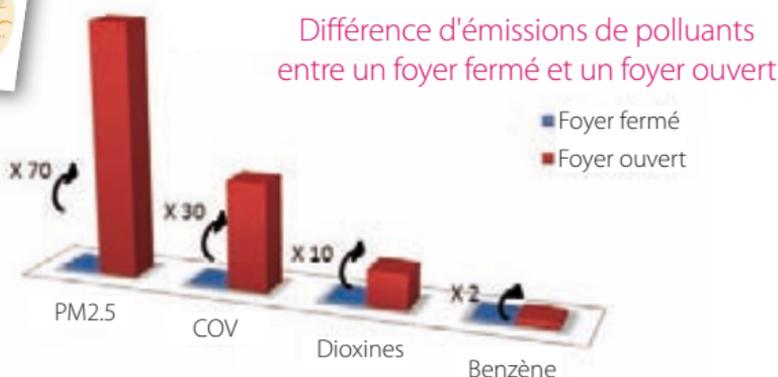


Le saviez-vous ?

42 000 décès par an liés à la pollution de l'air en France, et notamment aux particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀).

Enquête sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans 25 pays de l'Union Européenne réalisée dans le cadre du programme CAFE (Clean Air For Europe) de la Commission européenne (2005).

Le foyer ouvert est 70 fois plus polluant que le foyer fermé (source ADEME)



Un foyer ouvert plus consommateur de bois !

Le passage d'un rendement de 50 à 70% correspond à une économie de bois estimée à 30% (source : ADEME).

Des solutions existent !

Le remplacement des anciennes cheminées par :

- ◆ des inserts,
- ◆ des poêles à bois,
- ◆ des poêles à granulés

de type label Flamme Verte 5★, qui permettent de réduire de 50% à 61% les émissions de particules fines.

pour plus d'information :

<http://www.flammeverte.org>



Plusieurs aides à votre disposition

Si vous souhaitez remplacer votre cheminée à foyer ouvert par un équipement de chauffage plus propre :

- ◆ des subventions de l'ANAH,
- ◆ des aides régionales ainsi que l'éco-prêt à taux zéro,
- ◆ le crédit d'impôt en faveur des économies d'énergie et du développement durable.

La mise en place d'un insert dans un foyer ouvert est éligible au Crédit d'Impôt Développement Durable, à hauteur de 15% du coût TTC de l'équipement (déduction faite de toute autre aide éventuelle).

Ce même taux s'applique pour l'achat d'un **poêle, d'une cuisinière ou d'une chaudière à bois** et il peut-être majoré jusqu'à 34% en cas de renouvellement d'un appareil existant et si cela s'inscrit dans un bouquet de travaux de performance énergétique.

Rendez-vous
dans votre Espace Info-Energie,
et sur Espace Éco-citoyens
« Financer mon projet »

<http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet>



QUIZZ

- 1 Je peux continuer de me chauffer avec ma cheminée à foyer ouvert l'hiver si j'en possède déjà une. ◆ Vrai ◆ Faux
- 2 Ma nouvelle cheminée à foyer fermé, au label Flamme Verte 5 *, me fait réaliser des économies par rapport à mon ancienne installation à foyer ouvert. ◆ Vrai ◆ Faux
- 3 Le chauffage au bois ne présente pas de risque pour la santé. ◆ Vrai ◆ Faux
- 4 Je peux disposer d'aides financières pour le changement de mon ancienne cheminée à foyer ouvert par un insert. ◆ Vrai ◆ Faux

Les bons gestes

- ◆ Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par an !
- ◆ Apprenez à reconnaître une bonne combustion !
Elle se reconnaît à une fumée blanche ou incolore !
- ◆ Aérez fréquemment les pièces !
- ◆ Ne brûlez que du bois bien sec !
Un bois de chauffage doit sécher au moins durant six mois en extérieur.

Solutions

- ◆ Faux, l'utilisation de foyer ouvert pour le chauffage est interdite sur l'ensemble du département. Seule l'utilisation pour agrément est autorisée.
- ◆ Vrai, lorsque je ferme mon foyer la combustion se fait mieux. Le passage d'un rendement de 50 à 70% correspond à une économie de bois estimée à 30%.
- ◆ Faux, la combustion du bois émet de nombreux polluants, dont des particules fines qui peuvent pénétrer dans les poumons et des substances cancérogènes.
- ◆ Ces polluants sont émis à l'extérieur via la cheminée mais aussi à l'intérieur de la maison, et cela est d'autant plus important lorsque la cheminée est à foyer ouvert (jusqu'à 70 fois plus qu'un foyer fermé). Vrai, la mise en place d'un insert dans un foyer ouvert est éligible au Crédit d'Impôt Développement Durable, à hauteur de 15% du coût TTC de l'équipement (déduction faite de toute autre aide éventuelle).

En savoir +



Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône

[http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/
les-ppa-nouvelle-generation-a2394.html](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-ppa-nouvelle-generation-a2394.html)



Espace Éco-citoyens « Chauffage au bois »

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_se_chauffer_au_bois.pdf

Des solutions pour agir

<http://www.lesbonsplanspourelair.org>



Téléchargez une application gratuite, pour flasher les codes proposés dans ce document.

Juin 2013 - Création : Tallon.fr

